

De l'assimilation à l'intégration : les immigrés en Champagne-Ardenneaux XIX^e et XX^e siècles

Monique Lakroum



Éditeur

Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Édition électronique

URL : <http://>

hommesmigrations.revues.org/231

DOI : [10.4000/hommesmigrations.231](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.231)

ISSN : 2262-3353

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 88-99

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Monique Lakroum, « De l'assimilation à l'intégration : les immigrés en Champagne-Ardenneaux XIX^e et XX^e siècles », *Hommes et migrations* [En ligne], 1278 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/231> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.231](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.231)

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

De l'assimilation à l'intégration : les immigrés en Champagne-Ardenne aux XIX^e et XX^e siècles

Par Monique Lakroum,
professeure d'histoire contemporaine, université de Reims Champagne-Ardenne.



Les Artistes du théâtre aux armées. Les Tirailleurs et leurs marraines, photographie anonyme, 1917
© Musée d'histoire contemporaine - BDIC

Région frontalière au cœur de l'Europe, la Champagne-Ardenne a vu se succéder différentes vagues migratoires, liées principalement au négoce mais aussi à la guerre. À travers trois grandes périodes, cette étude retrace l'histoire migratoire d'une région fortement marquée par les différentes campagnes militaires européennes menées à proximité et par les deux conflits mondiaux.

La région Champagne-Ardenne, comme nombre d'espaces frontaliers, est marquée par une histoire mouvementée et un peuplement contrasté. Dernier glacis protecteur du cœur de l'Île-de-France, donc de la capitale, tout autant que carrefour de migrations et d'échanges européens, elle fut constamment partagée entre deux vocations contradictoires : la guerre ou le négoce. Dans le cadre de la construction nationale nouvelle qui s'ouvre, au moment de la Révolution française, cette "terre d'accueil" bien malgré elle fut peu à peu investie d'une identité et d'une vocation "naturelle" que ses populations durent incarner. Ainsi s'établirent les fondements principaux d'un discours scientifique et idéologique qui ignorait la mobilité des peuples et ne laissait d'autres issues aux populations étrangères que de s'enraciner en assimilant les caractères du territoire où elles s'installaient. On ne s'étonnera pas dès lors que, en dépit des nombreuses occupations militaires et du commerce permanent que la région entretenait avec les contrées limitrophes, la silhouette de l'immigré n'apparaisse ni dans les inventaires des ressources matérielles et humaines du territoire ni dans les travaux des sociétés savantes locales. Elle est pourtant perceptible à travers ces Allemands qui, depuis bien longtemps, s'installaient à proximité des coteaux d'Ay et de Reims pour fonder leur négoce de vins de Champagne et le diffuser dans toute l'Europe rhénane ; elle se perçoit également dans ces multiples déplacements de voisinage qui parcouraient l'espace ardennais et aboutissaient parfois à des installations définitives ; elle s'impose enfin comme une réalité locale massive lors des brassages de peuples que les guerres vont provoquer aux XIX^e et XX^e siècles.

Invasions et infiltration : un lent amalgame régional (1789-1889)

Au début du XIX^e siècle, les progrès du repeuplement de la région sont sensibles et témoignent d'un phénomène de colonisation agricole, particulièrement dans les zones forestières. Un mécanisme de glissement progressif de population s'amorce de part et d'autre des frontières. Le processus est lent, discret et statistiquement peu marqué, mais témoigne bien de ces "sentiers invisibles" qui alimentèrent ce qui, tardivement et rétrospectivement, apparut comme un mouvement massif d'exode.

Mobilité et perméabilité des frontières

La localisation des activités industrielles et l'aptitude des divers terroirs plus tournés vers l'agriculture ou l'exploitation forestière ont déterminé les mouvements migratoires. Ceux-ci ont revêtu des formes différentes et transitoires qui per-

dureront jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Le déplacement, qui est d'abord temporaire ou saisonnier à la recherche d'un supplément de ressources, devient peu à peu définitif et provoque l'installation de nouveaux habitants. Après 1850, beaucoup de jeunes gens venus de Belgique ou du grand-duché de Luxembourg vont s'engager à Reims ou au-delà comme domestiques d'écurie puis s'emploient au chauffage des trains sur les grandes lignes voisines. À Charleville, Sedan, Reims, Épernay ou Châlons, les Wallons du Sud et les Allemands du grand-duché constituèrent peu à peu des communautés de migrants, certes de petite taille, mais fortement structurées, toujours reliées à leur village d'origine ; ils étaient traditionnellement cochers, palefreniers, domestiques.

Mais le flux ancien et le plus constant de travailleurs immigrés est lié au travail agricole et à l'affouage. Profitant des différences climatiques, les cultivateurs de la vallée de la Semoy partaient couramment moissonner en France dans la région de Sedan en attendant que leurs propres récoltes soient mûres. Ces mouvements saisonniers, sans cesse répétés, creusèrent les sillons des migrations définitives lorsque le développement des activités manufacturières attira une main-d'œuvre croissante, autant masculine que féminine. Plus spécifique encore fut le mouvement des bûcherons venus, avec leurs familles, des cantons belges de Gedinne et de Bouillon. D'abord saisonnières, ces migrations s'étendirent peu à peu aux forêts champenoises, picardes et lorraines, et constituèrent une véritable spécialisation.

Dans le sillage des guerres

Les occupations militaires successives ont également déversé, au cours de cette période, un flot incessant de troupes prussiennes, allemandes, autrichiennes, espagnoles et russes. Ces soldats étaient accompagnés de toute une population de marchands, fournisseurs, cuisiniers ou cantinières qui assuraient l'intendance et, au gré des flux et reflux des campagnes, s'installaient dans la région. Après l'insurrection de 1830, s'y ajoute un nombre significatif de réfugiés polonais, puis espagnols à la fin de la première guerre carliste (1833-1840). On voit ainsi se dessiner des réseaux souterrains qui ne s'expliquent pas seulement par la proximité géographique ou des infiltrations de voisinage, mais traduisent aussi l'existence de contacts plus anciens avec les soldats perdus de la fin de l'empire.

Un accueil distinct selon le statut social du migrant

Cependant, les mondes clos des villes anciennes se défendaient de ces "invasions" de forains, quelles que fussent leurs origines ; les municipalités assimilaient ainsi volontiers dans leurs comptages les migrants et les "pauvres" ou "indigents" ayant tous en commun le déracinement.

Mais cette sélection est plus sociale que “nationale”, comme en témoigne l’accueil favorable fait par certaines cités aux officiers ou négociants étrangers, alors que les ruraux, venus des campagnes voisines pour chercher fortune, y sont, dans tous les sens du terme, “étrangers”. Il ne s’agit pas simplement de niveau de richesse – même si, au cours de cette période, pauvreté et misère commencent à se confondre dans les esprits –, mais bien plus de confrontation identitaire entre des masses indifférenciées de population, sans nom et sans passé, que la guerre ou les crises de subsistance ont jeté sur les routes et des communautés organiques urbaines ou villageoises. Ces dernières craignaient l’arrivée de troupes trop nombreuses et sans ressources qui risquaient d’aggraver la criminalité, mais voyaient d’un œil favorable l’implantation d’illustres voyageurs de passage bénéficiant de relations extérieures toujours utiles au commerce. Elles s’opposent en cela aux autorités nationales et à leurs représentants préfectoraux, plus soucieux de sécurité et de contrôle des déplacements. Dans ce cadre, la silhouette de l’étranger va peu à peu émerger de l’évolution des nomenclatures.

Ces mouvements saisonniers, sans cesse répétés, creusèrent les sillons des migrations définitives lorsque le développement des activités manufacturières attira une main-d’œuvre croissante, autant masculine que féminine.

Une forte capacité d’absorption régionale

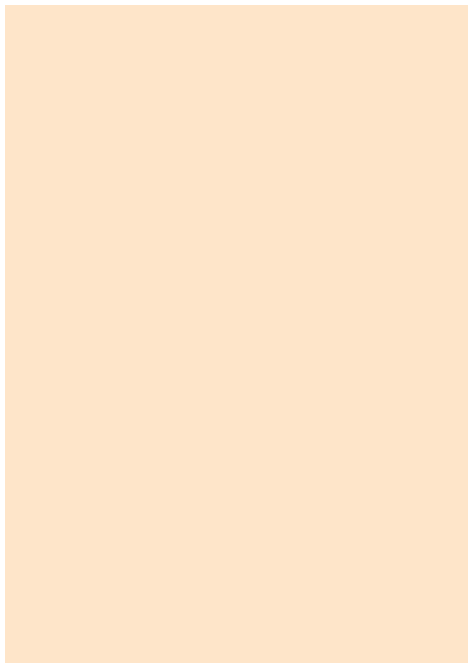
Le recensement de 1851 intègre pour la première fois la catégorie des étrangers à sa nomenclature ; ils sont estimés à environ 1 % de la population totale. Leur proportion ne cessera de s’accroître au fur et à mesure des recensements suivants et la démarche s’accompagne des premières inquiétudes concernant la vitalité démographique de la population française : la baisse de la natalité est déjà perceptible et d’autant plus sensible que les pays voisins et rivaux voient s’accroître la leur. Entre 1851 et 1881, 37 départements, dont la Marne et l’Aube, enregistrent une baisse de leur population. Les Ardennes tranchent avec le double apport d’un excédent naturel et d’une immigration forte mais l’équilibre, là aussi, paraît fragile, car le département est également touché par une forte émigration, et le solde migratoire est en équilibre instable. Les relations de voisinage se trouvent confirmées, dès 1851, par l’analyse des nationalités représentées : les Belges fournissent les plus gros contingents et s’étendent précocement jusqu’au département de l’Aube ; les Allemands viennent tout de suite après et se répartissent dans l’ensemble de la région ; Italiens et Slaves complètent les principaux effectifs locaux. Les recensements suivants confirment un mouvement général de dispersion et d’absorption locale, dont il reste à comprendre les modalités et les mécanismes.

Les sources officielles ne permettent pas d'isoler les facteurs déterminants de l'intégration des migrants aux sociétés locales. Il faut opérer une lecture en creux des phénomènes en distinguant deux modalités différentes et parfois cumulées : celle qui se concrétise dans les alliances matrimoniales et celle qui s'opère par l'embauche et le travail. Les fortes variations d'une période à l'autre des taux de nuptialité des populations suggèrent en effet l'existence de vagues d'assimilation périodiques régulières alors que, dans le même temps, le développement des activités industrielles, et plus particulièrement du textile et de la métallurgie, accroît les besoins en travailleurs.

Nouvelle géographie de l'emploi

Une nouvelle géographie de l'emploi se dessine peu à peu, entre 1860 et 1865, avec l'ouverture du marché français à la concurrence britannique. La spécialisation de Troyes autour de l'activité textile se trouve confirmée, la métallurgie et les ardoisières ardennaises continuent de drainer une part importante de population active où se mêlent indistinctement les ouvriers locaux et frontaliers. Mais le cas le plus intéressant pour notre propos est celui de la Marne où la crise de l'industrie textile a entraîné des reconversions majeures. Le négoce de vin de Champagne est devenu l'activité la

plus lucrative, entraînant dans son sillage une série d'industries complémentaires : verreries, production de bouchons, etc. Les étrangers, et en particulier les Allemands, jouèrent un rôle déterminant dans cette transformation. Les modalités de ces réseaux d'affaires sont complexes et ne peuvent se réduire à quelques sagas familiales réussies. On peut cependant, à travers quelques exemples, en esquisser les contours. Les immigrés allemands sont d'origine sociale très diverse : certains, comme les frères Mumm, sont les héritiers de riches familles de négociants en vin déjà propriétaires de vignobles dans la vallée du Rhin, d'autres, comme Jacques Bollinger, né dans le Wurtemberg,



Arrivée des travailleurs chinois. Déchargement de leurs effets personnels, photographie anonyme, 1917
© Musée d'histoire contemporaine - BDIC

viennent seuls en Champagne pour s'initier à cette production, d'autres encore sont d'origine plus modeste. Ils ont cependant en commun leur connaissance des réseaux de négoce et des goûts des marchés continentaux qui constituent encore le débouché principal de ce produit avant que les pinardiers britanniques ne l'orientent vers l'outre-mer à la fin du siècle. Ils fondèrent ainsi des entreprises nouvelles, à la fois ouvertes sur l'étranger et fortement enracinées dans leur terroir, sans pour autant renoncer à leur identité d'origine. Ces exemples sont loin d'être anecdotiques : ils illustrent un processus discret mais récurrent d'assimilation des populations étrangères dans la région. Celui-ci fut cependant remis en cause, à la fin du XIX^e siècle, par les mutations socio-économiques locales et le développement du nationalisme français.

Entre “pays” et nation : l'exacerbation des tensions (1889-1945)

L'évolution démographique en France, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, accéléra les évolutions précédentes. La baisse de l'accroissement naturel dans un contexte de rivalité économique et territoriale accrue avec des pays à fort taux d'émigration, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, alarma les autorités et suscita un débat politique et scientifique intense sur la “dépopulation” du pays. Dans ce contexte, l'apport des immigrés fut diversement perçu : considéré par les uns comme un moyen d'enrayer le déclin démographique, il fit craindre à d'autres la perte de l'identité nationale. La défaite de 1870 et les bouleversements politiques qu'elle entraîna remirent en cause les principes d'assimilation qui avaient prévalu dans la période d'expansion idéologique et territoriale précédente ; l'universalisme, hérité de la Révolution française, en sortait fortement ébranlé, même chez les républicains qui présidaient désormais aux destinées du pays. La politique de recueillement national s'accompagnait également d'un repli identitaire.

1889-1914 : la perte des repères

La loi du 26 juin 1889, tout en simplifiant les formalités de naturalisation, établit les principes de la nationalité en attribuant de plein droit la qualité de Français aux personnes nées en France de parents étrangers et résidant sur le territoire national au moment de leur majorité. Ces dispositions furent complétées par la loi militaire du 15 juillet 1889 qui inscrit sur les listes du recrutement les individus nés en France de parents étrangers et leur attribue de fait la nationalité française s'ils ne réclament pas leur radiation (article 11). Enfin, un décret du 2 octobre 1889 obligeait les

étrangers domiciliés en France à faire, en mairie, une déclaration de résidence qui devait servir de base à leur recensement et à leur assimilation ultérieure.

Ce train de mesures modifia les dénombrements de population et suscita, dans les régions, de nombreuses contestations. Il fallut dès lors compter à part les étrangers résidants ayant refusé l'enrôlement et la naturalisation automatique : ainsi pris forme peu à peu, dans les documents officiels et les statistiques, la catégorie d'immigrés. La procédure instituée suscita également de nombreuses réactions parmi la population française et créa un malentendu durable entre les communautés locales et les populations étrangères, accusées de ne pas participer à la défense nationale, ou d'être des ennemis infiltrés.

La Première Guerre mondiale entraîne une réorganisation économique et sociale

La Première Guerre mondiale marqua une rupture décisive dans l'organisation économique et sociale de la région, pas seulement par les dévastations matérielles qu'elle provoqua mais aussi par les changements de représentations qu'elle entraîna. L'invasion et l'occupation d'une partie du territoire se déroulèrent dans un espace qui, depuis la défaite de 1870, avait été chargé de repères symboliques évocateurs d'un passé glorieux. Ainsi s'était constituée une "culture de guerre" caractérisée par la fusion entre identité communautaire et appartenance territoriale : dans ce schéma mental, le culte du sol et l'exaltation de la patrie transformaient tout étranger en envahisseur. Le décret du 2 avril 1917, en instaurant une carte de séjour pour les étrangers de plus de 15 ans résidant sur le territoire national, confirme le statut particulier attribué désormais à ces personnes et se traduit, au niveau local, par une surveillance accrue et une suspicion durable.

Les contemporains eurent tôt fait de le noter dès le recensement de 1921 : "Sur la frontière continentale, l'afflux des étrangers tend presque partout à atténuer le dépeuplement." Ce ne fut sans doute pas le seul facteur, mais sans doute un des premiers à participer à cet effort de reconstruction. Alors que les populations de chacun des départements enregistraient des diminutions de 5,5 à 16 % par rapport à leur effectif de 1911, le nombre d'immigrés avait considérablement augmenté et, fait nouveau, c'est dans l'Aube et la Haute-Marne que le mouvement était le plus marqué. Le flux migratoire amena, au lendemain de la guerre, une population active importante concentrée majoritairement dans les Ardennes et la Marne, mais l'Aube et la Haute-Marne bénéficièrent, entre 1921 et 1926, d'un très fort accroissement de ses effectifs (+ 195 % et + 78 %).

L'origine de ces populations se modifie également progressivement : si les frontaliers belges constituent encore les plus gros contingents d'actifs pour les Ardennes, ils sont peu à peu supplantés par les Italiens dans le reste de la région et par les

Polonais dans l'Aube. Une esquisse de spécialisation professionnelle apparaît également : les Italiens et les Espagnols dans les métiers du bâtiment et dans la métallurgie, les Belges et les Polonais dans le secteur primaire ; mais il n'y a rien de figé et d'un département à l'autre la répartition se modifie. Il faut noter cependant la prédominance des emplois manuels pénibles et peu rémunérés bien qu'essentiels à la reconstruction de la région.

Crises et tensions communautaires

Au lendemain du conflit, les besoins liés à la reconstruction et à la remise en culture des régions dévastées étaient tels que les pouvoirs publics reprirent à leur compte les pratiques déjà utilisées antérieurement par les maîtres de forges et les industriels : recrutements collectifs et déplacement de la main-d'œuvre en fonction des besoins, contrats à terme et installation sur les lieux même d'activités dans des camps ou des villages désaffectés. Les étrangers constituaient ainsi des îlots de peuplement compacts séparés des populations locales. Les conventions d'émigration de main-d'œuvre, passées avec les pays alliés (Pologne, Italie, Belgique notamment), donnèrent bientôt un caractère de masse aux opérations de recrutement.

L'aspect collectif et dirigé de cette immigration dessina durablement la perception des phénomènes migratoires tout en les rendant désormais très dépendants des tensions internationales et des variations de conjonctures. Chaque crise économique (1921, 1927, 1932-1934) provoqua une restriction drastique des entrées de cette main-d'œuvre. L'afflux de réfugiés politiques – Arméniens, Juifs allemands puis républicains espagnols – ajouta également à ce tableau une catégorie nouvelle : celle des apatrides plus particulièrement surveillés.

À partir de 1931, la crise économique aggrava la situation et amena les députés socialistes à proposer des mesures de limitation du nombre des étrangers afin de lutter contre le chômage. Une loi fut votée, le 10 août 1932, permettant la fixation de quotas d'étrangers dans les entreprises mais, en dépit de fortes pressions régionales, elles furent peu utilisées dans les entreprises métallurgiques ardennaises. En 1936, la mobilisation parut un temps réunir les ouvriers dans un même élan, comme en témoigne l'accroissement de l'engagement syndical chez les étrangers, mais la susceptibilité des populations locales fut cependant de nouveau exacerbée à la suite de la remilitarisation de la Rhénanie.

Stigmatisation des populations étrangères

Dans ce climat de guerre, tous les étrangers furent assimilés à des ennemis de l'intérieur, certains étant plus particulièrement stigmatisés, comme les Polonais, traités de "Boches". Les modalités particulières de leur immigration ainsi que la condition

sociale que leur travail leur offrait n'avaient pas favorisé leur insertion. Eux-mêmes n'imaginaient pas une installation définitive et une première vague de rapatriements volontaires ou forcés s'était déroulée au début des années 1930. Certains étaient revenus. Cependant, les demandes de naturalisation étaient rares, les mariages mixtes aussi. Comme dans les départements du Nord, ils avaient constitué localement des "petites Polognes" avec leurs *sokols* (associations sportives), leurs aumôniers et leurs instituteurs. Mais ceux qui avaient échappé à la vague de départs de 1935 n'espéraient plus pouvoir rentrer en Pologne à cause des menaces internationales.

L'autre population désignée à la vindicte publique ordinaire à cette époque était, dans la région comme ailleurs, la communauté italienne. Bien qu'elle fût plus engagée que les Polonais sur la voie de l'intégration avec un nombre important de naturalisations et de mariages mixtes ainsi qu'un certain nombre de réussites économiques comme patrons d'entreprises du bâtiment ou des travaux publics, les liens de certains d'entre eux avec le fascisme les rendirent suspects. Leurs associations étaient étroitement surveillées localement. La Seconde Guerre mondiale marqua la fin du lent processus d'incorporation des étrangers. Les modalités d'absorption des populations immigrées propres à la région ne fonctionnaient plus. Ici, comme dans le reste du pays, la question de la nationalité était devenue la pierre d'achoppement de toute recomposition sociale.

Assimilation et intégration depuis 1945

À la Libération, l'apport de main-d'œuvre extérieure était indispensable pour compenser le vieillissement démographique de la population française lié aux classes creuses de la génération précédente et assurer la reconstruction économique du pays. Les pouvoirs publics reprirent alors, en l'amplifiant, le système de recrutement et de contrôle inauguré avant guerre. L'ordonnance du 2 novembre 1945, réglementant l'entrée et le séjour des étrangers en France, donnait à l'État le monopole de l'introduction de la main-d'œuvre étrangère dans le pays et faisait de l'Office national d'immigration (Oni), nouvellement constitué, l'instrument unique de la politique d'immigration.

Survie et intégration

En Champagne-Ardenne, le déclin démographique de la période antérieure semble, dans un premier temps, enrayé. Mais alors que l'immigration connut, en France, des proportions sans précédent (+ 16,87 %), son niveau marquait l'étiage à

l'échelle régionale (- 8,65 %). Lors du sondage au 1/20 réalisé en 1962, le nombre des étrangers était en diminution dans les quatre départements, avec cependant une dépression plus nette pour les Ardennes et l'Aube. Comme dans les autres régions industrielles voisines, l'organisation de l'immigration s'était entièrement structurée autour de l'emploi et du travail. L'immigré était perçu exclusivement comme un producteur et seule cette fonction légitimait désormais sa présence dans la société d'accueil. Aussi, rien ne fut fait pour le sédentariser ou l'intégrer. Les immigrés eux-mêmes associaient ce fonctionnement à leur destin tout en luttant de toutes leurs forces pour en arrêter l'implacable mécanique.

Résumé d'une vie d'immigrés sardes

Ignacio et Antonina, tous deux originaires de Sardaigne, racontent : lui est arrivé en France en 1956, incité par une "commission de Français" venue chercher des ouvriers qualifiés. Le travail est son leitmotiv et sa fierté : après avoir été embauché à l'usine Citroën à Paris puis être allé travailler en Allemagne dans les mines, il reprend son métier de maçon à Reims en 1963. "Nous les Italiens on était bien intégrés." Il ne se fait pas d'illusions sur les fonctions que la société d'accueil lui attribue dans les secteurs délaissés par les nationaux : "On gagnait plus dans le bâtiment, et le Français, le froid, il aime pas tellement."

En fait, sa principale victoire est d'avoir pu faire venir sa femme, Antonina : "Après, j'ai trouvé une chambre pour nous... pour qu'on soit tout le temps ensemble." Elle fait immédiatement écho à son récit et énumère la suite de lieux, d'hôtels

familiaux et de HLM qui les ont abrités avant "d'acheter la maison" en 1973, à Cormontreuil. "Toute notre vie elle est ici", dit Antonina. "On s'est bien intégré, on a eu quatre enfants, on vit dans notre petite maison." Voilà une vie résumée. Ils sont loin d'être les seuls à avoir infléchi le pendule migratoire qui devait les ramener au "pays" après une vie de labeur. Cependant, ce qui les retint définitivement, comme bien d'autres, fut moins un projet ou une volonté d'implantation que l'entropie propre à l'immigration au cours de cette période. Car à côté du travail qui absorbait toute leur énergie, les normes et les cadres sociaux des communautés au sein desquelles ils vivaient s'imposaient à eux à travers l'école, les médias et les modes de consommation.

"Il est venu une dame de l'assistance sociale et elle m'a dit : 'Il faudra parler français à votre enfant...' quand j'étais enceinte de mon premier enfant, en 1958-1959." La faille est soudainement mise à jour trop directement pour ne pas susciter l'interven-

"Mon cœur il est toujours italien, mais on se sent plus en sécurité maintenant qu'on est français", Antonina.

tion d'Ignacio : "On parlait français aux enfants, pour nous, pour apprendre." Tout en s'excusant ainsi, il le regrette aussitôt : "On nous a conseillés mal... On aurait dû leur parler en premier en italien, parce que le français, ils l'auraient appris à l'école." C'est ainsi que les enfants *naturalisèrent* leurs parents. "La nationalité, on l'a demandée quand mon fils aîné il allait avoir 18 ans. Du fait que les enfants étaient déjà français, on est ensemble avec les enfants, on veut pas être expulsés." Cette expression reprend à elle seule toute l'évolution de la nationalité conçue comme appartenance à un territoire (une patrie) plus que comme référence identitaire : "Mon cœur il est toujours italien, mais on se sent plus en sécurité maintenant qu'on est français", résume Antonina.

Le scénario dut se reproduire plus d'une fois au sein de ces vagues d'immigrants qui s'implantèrent dans la région au cours de cette période. Les Italiens furent en effet suivis par les Algériens, puis par les Portugais au début des années 1970.

Reflux de l'immigration et changement de nature

Les mécanismes migratoires, instaurés avant-guerre et recomposés à la Libération, allaient atteindre, dans les années 1970, leurs limites. Les crises économiques successives entraînèrent une désorganisation durable des secteurs industriels en Champagne-Ardenne, touchant plus particulièrement les activités anciennes comme la sidérurgie, la fonderie, la métallurgie ou le textile-habillement. Entre 1975 et 1982, les Ardennes perdirent ainsi 21 % d'emplois industriels, l'Aube et la Marne respectivement 10 et 12 %. Il en résulta une redistribution progressive des bassins d'emplois et, par voie de conséquence, du peuplement régional : les contrastes de densités et de dynamisme démographique s'accrochèrent. Apparut alors une tendance forte et durable à l'émigration de la population active, en particulier des plus jeunes vers l'agglomération parisienne.

Cependant, le déclin démographique local fut en partie compensé par les communautés immigrées, non par augmentation des flux mais par insertion et regroupement familial des populations étrangères résidentes. Les étrangers sont désormais faiblement implantés dans la région : alors qu'ils représentaient 7,12 % de la population totale dans les années 1980, ils ne constituent plus que 5,57 % des effectifs au recensement de 1999. Ils sont essentiellement regroupés dans l'Aube (6,1 % de la population) et les Ardennes.

La diminution est encore plus marquée si on prend en compte exclusivement la population définie comme immigrée. Car, dans le même temps, les transformations des politiques migratoires avaient recomposé les définitions et les nomenclatures caractérisant cet état. Les mesures prises en 1974 pour contrôler les flux

migratoires mirent fin à la régularisation *a posteriori* des entrées qui avaient prévalu depuis la guerre. Il s'agit d'un véritable tournant qui, en suspendant l'immigration, consolide la situation des immigrés déjà installés dans la région et banalise leur situation sociale et professionnelle. Les mesures de rapprochement familial prises en complément et concernant majoritairement les familles maghrébines modifièrent totalement la structure par âge et par sexe de ces populations.

Car, dans cet ensemble, les "Nord-Africains", pour reprendre le vocable administratif de l'époque, constituaient une catégorie à part. Dès le départ, l'immigration de travailleurs algériens avait été organisée sur la base de l'exception au droit commun relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (loi du 20 septembre 1947). Ces principes orientaient la gestion de cette immigration vers une politique d'assimilation. Mais la guerre d'Algérie avait aggravé les conditions d'emploi et de résidence de ces travailleurs en généralisant la suspicion qui les entourait. Dès lors se pose le problème de l'insertion et du rôle dans la société française.

Les nouvelles modalités d'acquisition de la nationalité française

L'évolution des modalités d'acquisition de la nationalité accompagna avec quelque retard ces mutations sociales et culturelles. Dès 1973, au moment même où l'immigration d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale fut considérablement restreinte, une loi accordait des droits spécifiques aux personnes originaires de l'ancienne Union française : la nationalité française fut automatiquement attribuée à leurs enfants nés en France. Le principe d'acquisition de la nationalité en fonction du *jus soli* devait s'étendre à l'ensemble des populations immigrées dans les années 1990. Entre 1993 et 1998, les principes d'acquisition par filiation (au moins un des parents français) et par résidence (au moins un des parents nés en France) furent recomposés dans la loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité qui entérine la distinction entre étrangers et immigrés.

Immigré un jour, immigré toujours

Il en résulte une situation ambiguë que les intéressés eux-mêmes perçoivent : un immigré peut désormais devenir français par acquisition en vertu du principe de résidence, ses enfants nés en France sont français ; cependant il fait partie, sa vie durant, des immigrés ; or cette population n'est pas seulement une catégorie statistique mais elle constitue une représentation sociale chargée de tout un passé d'exclusion et de marginalisation. Dans ce contexte, les enjeux identitaires sont au centre des processus d'intégration régionaux. ■